

Règlement du jeu

Instants Gagnants « Fête des Pères »

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

EDEALS, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé au 26 bis rue du marché commun – 44300 Nantes, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 489 679 092 00028, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 15 mai 2019 0h00 au 29 mai 2019 23h50, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Fête des Pères » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu gratuit est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exception du personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous les prestataires ayant collaborés à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation est limitée à 1 par foyer (même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou même adresse IP), pendant la durée totale du Jeu.

Décharge Facebook : Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à EDEALS et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour mener à bien le Jeu de PétaqueShop, et par la suite la diffusion de publicités par mail et /ou pop-up sur le site www.petaqueshop.com.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Du 15 au 29 mai 2019, un jeu-concours sous forme d'instants gagnants est proposé sur le site PetanqueShop.com. Pour participer, le participant doit :

1. Accéder au site PétanqueShop, depuis l'adresse <https://www.petanqueshop.com> afin de visualiser le pop-up proposant le jeu ;
2. Se connecter avec son profil Facebook, Twitter ou avec son e-mail ;
3. Autoriser les éventuelles permissions demandées au moment de son inscription ;
4. Compléter ses coordonnées et répondre aux éventuelles questions;
5. Cliquer sur l'image pour activer le bandit manchot

Article 4 - Dotation

Les dotations sont les suivantes :

1 x triplète Obut ATX selon les caractéristiques souhaitées par le gagnant (diamètre, poids, strie), sous réserve de disponibilité

1 x triplète Obut Match selon les caractéristiques souhaitées par le gagnant (diamètre, poids, strie), sous réserve de disponibilité

10 x décapsuleur magnétique PétanqueShop

2 x marqueur de score Obut

1 x sacoche KTK 3 boules

2 x lot d'accessoires de pétanque PétanqueShop comprenant : 1 Sac Milord, 1 but PétanqueShop, 1 chamoisine, 1 cercle pliant PétanqueShop, 1 marqueur de score PétanqueShop, 1 mètre ruban 1m PétanqueShop, 1 porte-clés en cuir

5 x chèque cadeau d'une valeur de 30€ à utiliser sur www.petanqueshop.com

5 x t-shirt PétanqueShop selon la taille souhaitée par le gagnant, sous réserve de disponibilité

30 x mètre ruban 1m PétanqueShop

2 x jeu quille molle

7 x cercle pliant PétanqueShop

5 x sacoche indéchirable jaune avec 1 but PétanqueShop et 1 chamoisine

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, chèque ou contre tout autre moyen. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

Est appelé « instant gagnant », le jour et l'horaire (heure, minute, seconde du serveur du Jeu) prédéfinis, et qui déclenchent l'attribution d'un lot. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi au moment de la validation de la participation.

Dans le cadre du Jeu, des « instants gagnants » ont été mis en place chaque jour, de façon totalement aléatoire sur toute la période de validité du Jeu, via la solution Spreading Apps. Les « instants gagnants » du Jeu sont dits ouverts dans la mesure où l'ensemble des dotations telles que précisées à l'article 4 restent disponibles jusqu'à ce qu'elles soient validées par un participant.

Est ainsi déclaré gagnant à une dotation, telles que précisées à l'article 4, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant ou, si personne ne joue à ce moment, celui qui joue le premier après cet instant gagnant. En cas de pluralité de connexions de Participants, seule la 1ère connexion dans l'ordre chronologique sera gagnante à une dotation.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des « instants gagnants » est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu.

Les gagnants seront contactés par mail dans les jours suivant leur gain, pour confirmer l'envoi. Ils disposeront d'un délai d'un mois à compter de la réception du mail pour se manifester. Sans réponse dans ce délai, le lot sera considéré comme perdu.

La liste complète des gagnants pourra être adressée sur simple demande à l'issue du Jeu, en s'adressant à : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.

Article 6 - Publicité

En participant au Jeu, le gagnant autorise la Société Organisatrice à communiquer son nom, prénom et photographie, ainsi que son profil Facebook et / ou Twitter, sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur sur les photographies postées sur leur profil Facebook et / ou Twitter et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

Article 7 - Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site PétanqueShop.com.

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook et / ou Twitter. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, ou inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou des plateformes Facebook et / ou Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la fenêtre de participation à « Fête des Pères ».

Le règlement du Jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande (une demande par foyer) en joignant un R.I.B..

Article 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur consent, ou non, à recevoir la lettre d'informations PetanqueShop. Elle est envoyée entre 1 et 3 fois par mois. Il pourra à tout moment se désinscrire ultérieurement.

Les données personnelles recueillies lors de la participation à ce jeu sont utilisées uniquement pour l'envoi de communications personnalisées et le traitement des commandes. Elles ne sont ni revendues ni diffusées à des tiers.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.

Article 12 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES, dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu, soit le 29 juin 2019.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 13 - Information générale

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants une fois le jeu terminé en s'adressant à : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES ou par e-mail à contact@petanqueshop.com.

Date du règlement : 20/02/2019